

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDRE

DÉLIBÉRATION
séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le lundi 30 janvier 2023 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 14 - Votants : 14 - Pouvoirs : 0
Date de Convocation : 23/01/2023

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme CHALONY Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy.

Secrétaire de séance : Mme CHALONY Emmanuelle.

Délibération n° D23_01_05

Objet ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE
pour le suivi de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. le Maire souligne l'intérêt de mettre en place des Commissions Municipales, notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal. Elles n'ont aucun pouvoir de décision, celui-ci appartenant exclusivement au Conseil.

Les Commissions peuvent être permanentes ou temporaires, c'est à dire être limitées à une catégorie d'affaires ou à l'étude d'un seul dossier. Chaque commission comprend, en plus des différents membres, un adjoint responsable ainsi qu'un vice-président qui a toute latitude pour provoquer une réunion.

La révision générale du PLU va faire l'objet d'une programmation sur les exercices 2023 à 2026 a minima. Préalablement au lancement des études, Il convient de constituer un groupe de travail pour instruire le dossier.

En conséquence, M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création de commissions municipales,

Vu les délibérations CM 200520007 et CM200520008 du 25 mai 2020 relative à la création des commissions municipales,

Considérant qu'il est proposé de procéder à la création d'une nouvelle commission municipale qui aura en charge le suivi de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nieulle-sur-Seudre,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de créer, dans les conditions fixées à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission municipale "Révision générale du Plan Local d'Urbanisme" ;
- de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou les présentations de candidats, selon les dispositions de l'alinéa 3 de l'article L 2121-21 du CGCT ;
- de désigner les conseillers municipaux ci-après pour siéger dans ladite commission et ayant accepté leur fonction :
Adjoint-Responsable : M. BOITEL Dominique
Membres : Mme CHEVALIER Ingrid - M. MANCEAU Michel - Mme CHAUVET Maguy - M. OCTEAU Stéphane
- de mettre à jour le tableau récapitulatif des commissions municipales annexé à la présente délibération, arrêté en séance du 25/05/2020 ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 13/02/2023.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le 13/02/2023.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Emmanuelle CHALONY

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire



MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDRE

DÉLIBÉRATION
séance du 30 janvier 2023

Délibération n° D23_01_05

Objet **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE**
pour le suivi de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Annexe **TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Tableau récapitulatif des **COMMISSIONS MUNICIPALES**

M. le Maire est Président de droit.

COMMISSIONS MUNICIPALES	ADJOINT RESPONSABLE	MEMBRES DE LA COMMISSION
Finances	Mme CHEVALIER Ingrid	MM. BOITEL Dominique – ANGER Gérard GACHINAT Patrick – MANCEAU Michel RENOULEAUD Bruno
Éducation – Enfance – Jeunesse	Mme CHEVALIER Ingrid	Mmes CHALONY Emmanuelle BILLAUD Vanessa – CHAUVET Maguy MORICE Élodie – TOBI Karine M. MANCEAU Michel
Bâtiments – Voirie	M. BOITEL Dominique	MM. ANGER Gérard – GACHINAT Patrick MANCEAU Michel – OCTEAU Stéphane RENOULEAUD Bruno – VIOLLET Geoffroy
Communication - Loisirs - Culture	Mme CHALONY Emmanuelle	Mmes BILLAUD Vanessa – CHAUVET Maguy MORICE Élodie – TOBI Karine M. VIOLLET Geoffroy
Environnement - Marais - Zones humides	M. ANGER Gérard	Mme CHAUVET Maguy MM. GACHINAT Patrick – MANCEAU Michel OCTEAU Stéphane – VIOLLET Geoffroy
Révision générale du PLU	M. BOITEL Dominique	Mmes CHEVALIER Ingrid – CHAUVET Maguy MM. MANCEAU Michel – OCTEAU Stéphane
Appel d'Offres	M. SERVENT François, Président M. BOITEL Dominique, titulaire M. MANCEAU Michel, titulaire Mme TOBI Karine, titulaire	M. ANGER Gérard, Suppléant M. RENOULEAUD Bruno, Suppléant Mme BILLAUD Vanessa, Suppléante

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 13/02/2023.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le 13/02/2023.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Emmanuelle CHALONY

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire

